

en juin dernier ; et veuillez m'excuser si je prends la liberté de vous féliciter.

" Dans l'espérance qu'il vous sera possible d'assister à cette cérémonie, où, pour ce qui me regarde, je puis vous assurer que tout se passera en style correct, je demeure dans les sentiments de la plus haute considération, Monseigneur le Recteur, Votre très humble et très dévoué serviteur.

* * *

Mgr Laflamme répondit en ces termes :

" Monsieur le vice-recteur. — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 27 courant, par laquelle vous m'invitez, au nom de Mgr le vice-chancelier et au vôtre, à assister à l'inauguration solennelle de votre nouvel édifice universitaire à Montréal.

" Je m'empresse de vous répondre que j'accepte volontiers cette invitation. Vous voulez bien dire vous-même que le recteur aura toujours sa place au milieu de vous ; aussi, soyez assuré qu'à moins de circonstances incontrôlables, j'y serai au jour et à l'heure indiqués.

" Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments."

* * *

Plus tard, le vice-recteur apprit du recteur qu'il voulait parler ; il fit connaître la chose à Mgr l'archevêque de Montréal qui n'y vit pas d'objection, et il s'empressa d'écrire à Mgr Laflamme qu'il était heureux de connaître sa décision.

Tout semblait aller comme sur des roulettes, lorsque mardi, le jour même de l'inauguration, à 3 heures de l'après-midi, un prêtre vint, de la part de Mgr l'archevêque, trouver chez lui le vice-recteur. Il faut remarquer que ce dernier ne savait pas encore que Mgr Laflamme fut à Montréal ; car il n'était pas descendu à l'Université, il n'y avait déposé ni envoyé sa carte, il n'y avait en aucune manière fait savoir qu'il était arrivé.

Ce prêtre donc, non de la part de Mgr Laflamme, mais bien de Mgr l'archevêque de Montréal, me demanda si je consentirais au changement de l'ordre établi dans les préséances. Je lui répondis que je n'en voyais pas la raison, que le programme étant imprimé, que les dispositions avaient été prises en conséquence. Mgr le recteur avait une place d'honneur tout-à-fait à part : sa qualité de recteur était parfaitement reconnue par le fait d'être placé, lui prêtre, immédiatement aux côtés du vice-chancelier avant tous les évêques. En définitive, Mgr l'archevêque ferait bien ce qu'il voudrait, mais je ne pouvais consentir à changer ce qui avait été arrêté depuis plus d'un mois, au vu et au su de tout le monde, à cause des graves inconvénients et des conséquences fâcheuses qui pourraient en découler.

Il ne fut absolument pas question du discours que devait prononcer Mgr Laflamme, c'était une affaire arrêtée. Toute ma réponse était adressée à Mgr l'archevêque. Le recteur ne m'avait rien fait demander, je n'avais rien à répondre au recteur. Je ne pouvais aller le voir, j'ignorais où il se trouvait. Nos rapports n'ont pu être tendus, nous n'en avons pas eu.

Je passai le reste de l'après-midi très occupé. La première nouvelle que j'eus du parti que prit Mgr La-

flamme, ce ne fut qu'à huit heures, au moment que nous quittions le salon des Gouverneurs pour monter à la salle de promotion. Je n'appris que le lendemain matin qu'il était parti pour Québec le soir même. J'en eus bien de la peine ; mais enfin, qu'y faire ? Bon voyage !

Maintenant, à la lueur de ces faits que je viens de raconter et dont personne ne pourra contester la scrupuleuse exactitude, examinons l'un après l'autre chacun des avancés que vous font dire, Monsieur le Rédacteur, vos sources de renseignements.

J. B. PROULX, ptre.

(A suivre)

A la semaine prochaine, M. l'ex-V. R. U. L. M.

UNIVERSITAIRE.

CHARITE ET JUSTICE

II

D'après la *Civitta Catolica*, la maxime de d'Alembert, donnée comme principe socialiste : " Nul n'a le droit de garder le superflu tant qu'il y a quelqu'un qui manque du nécessaire," n'a rien de catholique, vu qu'elle justifierait la thèse fondamentale du socialisme, la plus périlleuse des formes que la démagogie moderne aspire à réaliser. Ainsi, voilà qui doit être bien entendu : dès l'instant qu'un principe justifie la thèse du socialisme, il provoque l'antagonisme du catholicisme officiel, et quand, du haut de son infaillibilité hypothétique, on a déclaré démagogique une doctrine qui ne plaît point, cette doctrine se trouve réfutée et réduite à néant. Mais lorsque, ainsi que cela m'arrive, on ne s'en laisse pas imposer par le catholicisme officiel et qu'on lui préfère le catholicisme authentique, on a la témérité d'opposer à la démagogie cléricale la démagogie évangélique dont le socialisme a été honni de tous temps par l'oppression pharisaïque et l'exploitation orthodoxe.

Je crois, pour mon compte, que cette maxime de d'Alembert n'est pas loin, en effet, d'être trop chrétienne — sans l'être complètement — pour être " catholique " au sens du cléricisme, si foncièrement anti-évangélique. Et cependant, cette maxime ne va pas aussi loin que le démagogique précepte de Jésus dans le sens du socialisme communautaire, puisqu'elle permet au riche d'avoir du superflu quand tout le monde a le nécessaire, ce que le Christ n'autorise point. Car, d'après la traduction de la revue romaine que j'adopte comme plus exacte que celles de Glaire, de Lamennais et d'Osterwald, le texte évangélique dit : " Votre superflu, donnez-le aux pauvres." On ne saurait être plus catégorique, et je m'étonnerais de l'interprétation ploutocratique que fait de ce passage le catholicisme